



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la
Corrèze

Arrondissement de Tulle – Canton de Naves

COMMUNE DE ST-GERMAIN-LES-VERGNES

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES (Corrèze), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain PENOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 octobre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 15

Etaient présents PENOT A. – BOUYOUX O. – ROCHE D. – MAURY C. – BREUIL R. – KOCH Y.
– COLY D. – DUMONT J.M. – BARRET B. – CASTANET N. – GAMBARINI G.
– MANIERE N. – DUPUIS M. – MARTIN F. –

Absent : /

Excusé : /

Procurations de vote : PAITEL Marjolaine à PENOT Alain

Secrétaire de séance : CASTANET N.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020**
- 2. Approbation du règlement intérieur du conseil municipal**
- 3. Travaux cabinet médical**
- 4. Régularisation du tracé de la voie GV04 à La Beylie suite à l'enquête publique**
- 5. Décisions modificatives Budget Principal**
- 6. Transfert de compétence pour l'élaboration des PLUi à Tulle Agglo**
- 7. Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**
- 8. Affaires diverses**

1- Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a une remarque à formuler sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 juillet 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la réunion du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.

2- Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée, que l'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le règlement du Conseil Municipal.

3- Travaux cabinet médical

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la création d'un cabinet médical dans les locaux de l'ancien bureau de Poste avait été validée par délibération du 24 février 2020 et que des dossiers de demandes de subventions DETR et DSIL (exceptionnelle) avaient été déposés auprès des services de la Préfecture.

De plus Monsieur le Maire propose de déplacer le projet du cabinet médical dans les locaux de l'ancienne micro-crèche, où l'installation de deux médecins ou autres professionnels de santé, pourrait être envisagée et de déposer à nouveau une demande DETR sur 2021.

Il propose également d'engager une étude portant sur la réalisation d'un appartement dans l'ancien bureau de poste dont les travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 30 % environ par la DSIL en mettant en avant la rénovation thermique et énergétique, mais aussi par des aides de l'Agglo et du Département.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide :

- d'annuler les dossiers de demandes de subventions déposés en 2020 dans le cadre de la DETR et de la DSIL (exceptionnelle) pour le projet du cabinet médical dans les locaux de l'ancien bureau de poste ;
- de transférer la création du cabinet médical dans les locaux de l'ancienne micro-crèche ;
- de déposer un nouveau dossier de demande de subvention DETR auprès de la Préfecture pour 2021 mais aussi de solliciter des aides auprès de Tulle Agglo et du Conseil Départemental ;
- d'autoriser Monsieur le maire à procéder à une consultation pour la maîtrise d'œuvres des travaux de création du cabinet médical dans les locaux de l'ancienne micro-crèche.

4- Régularisation du tracé de la voie GV04 à La Beylie suite à l'enquête publique

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 18 novembre 2019, le conseil municipal avait autorisé la désaffectation (de fait) et le déclassement de la portion de l'ancienne voie GV04 figurant sur le cadastre.

Madame CORGNET Florence, géomètre, a redéfini l'assiette de la voie communale GV04 qui passe sur les parcelles de M. BORDAS Sébastien, de Mme REYNIER Angèle et de Mme RIVIERE Catherine.

L'enquête publique s'est déroulée du 25 août au 9 septembre 2020.

Monsieur Bar commissaire enquêteur a rendu son rapport.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal :

- valide les échanges et cession nécessaires
 - Terrains constituant l'ancienne assiette de la voie communale donnés à titre gratuit par la commune dans le cadre des échanges de terrains
- à M. BORDAS Sébastien soit 2a30ca ;
- à Mme REYNIER Angèle 15ca.
 - Terrains reçus par la commune, à titre gratuit, qui constituent la nouvelle assiette de la voie communale :
- de M. BORDAS Sébastien 1a86ca sur la parcelle E153 et 2a61ca sur la parcelle E539 ;
- de Mme REYNIER Angèle 27ca sur la parcelle E157 et 49ca sur la parcelle E540 ;
- de Mme RIVIERE Catherine 29ca sur la parcelle E155.

- demande à Monsieur le Maire de prendre l'attache des propriétaires concernés ;

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés auprès du notaire de son choix ;

- charge Monsieur le Maire de signer tout document à intervenir en vue de l'exécution de cette décision.

5- Décisions modificatives Budget Principal

Afin d'effectuer des réajustements budgétaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'adopter la décision modificative n°1, augmentations de crédits, du Budget Principal, en section de fonctionnement, comme suit.

Section de fonctionnement			
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses
73223	Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales	+ 19.700,00€	
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	+ 1.300,00€	
60631	Fournitures d'entretien		+ 1.300,00 €
615221	Entretien des bâtiments publics		+ 400,00 €
615228	Autres bâtiments		+ 600,00 €
61551	Entretien matériel roulant		+ 3.000,00 €
61558	Autre biens mobiliers		+ 1.000,00 €
6413	Rémunération du personnel non titulaire		+ 7.000,00 €
6534	Cotisations de sécurité sociale part patronale		+ 1.500,00 €
023	Virement à la section d'investissement		+6.200,00 €
	TOTAL	+ 21.000,00 €	+ 21.000,00 €

- d'adopter la décision modificative n°2, augmentations de crédits, du Budget Principal, en section d'investissement, comme suit :

Section d'investissement			
Article	Intitulé	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	+6.200,00 €	
10222	F.C.T.V.A.	+ 1.250,00 €	
2313	Constructions Prg 377 Remplacement fenêtres ancienne Mairie		+650,00€
2152	Installation de voirie Prg 378 Panneaux de signalisation		+600,00 €
2313	Constructions Prg 379 Remplacement portails bâtiments communaux		+ 4.800,00 €
2315	Installations matériel et outillage techniques Prg 380 Agrandissement du columbarium		+ 1.400,00 €
	TOTAL	+ 7.450,00 €	+ 7.450,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les Décisions Modificatives n°1 et n°2 du Budget Principal.

6- Transfert de compétence pour l'élaboration des PLUi à Tulle Agglo

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence en matière d'élaboration des documents d'urbanisme figure au titre des compétences obligatoires des EPCI.

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que toute intercommunalité non compétente au 31 décembre 2020 le devient de plein droit au 1^{er} janvier 2021.

Le transfert de compétence est soumis à la concertation entre les communes et l'agglomération.

Les communes membres de l'EPCI ont la possibilité de s'opposer au transfert entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents ou représentés (13 voix contre le transfert de compétence et 2 voix pour), le Conseil Municipal :

- **refuse le transfert de la compétence** en matière d'élaboration de PLUi à la Communauté d'Agglomération de Tulle ;
- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision au Président de Tulle Agglo.

7- Désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Tulle Agglo du 2 octobre dernier sollicitant la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil Communautaire du 28 septembre a fixé le nombre et la répartition du nombre de membres de la CLECT pour chaque commune.

Deux membres doivent être désignés pour la Commune de Saint-Germain-Les-Vergnes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal désigne Monsieur KOCH Yves et Monsieur DUMONT Jean-Marc

8- Affaires diverses

-a- Désignations des référents communaux auprès de Tulle Agglo, sur les problématiques spécifiques de la collecte des déchets, de la voirie et de l'assainissement.

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal désigne Messieurs PENOT Alain, BREUIL Robert et ROCHE Didier.

Décisions du Maire :

- Décision n°2020-002 du 20 août 2020 portant « Travaux de réfection des chemins ruraux 2020 et du points-à-temps sur diverses routes de la commune

Proposition retenue : EUROVIA 6.070,00€ pour la réfection du chemin de Giroir et 4.485,60€ pour le points-à-temps.

- Décision n°2020-003 du 24 août 2020 portant « Location du logement communal Maison Dufour »

Locataire au 1^{er} septembre 2020 Mme DUCHAINE Sylvie – Loyer 320,00€

- Décision n°2020-004 du 11 septembre 2020 portant « Remboursement sinistre – vitre du tracteur »

Remboursement GROUPAMA 429,40€ sur tracteur Renault ERGOS 100

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 36.

Le Maire,
Alain PENOT